VILLE DE Renens

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ
N° 2/2015-2016

du 22 août au 25 septembre 2015

Renens, le 25 septembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée, en annexe au dépôt de préavis, réponses aux questions, interpellations, motions ou postulats.

1. Sous la loupe

Travaux dans le passage du 1er–Août – fermeture de l'axe Nord-Sud à la circulation

Les travaux qui ont débuté à la gare CFF vont provoquer, avec un court délai d'information, la fermeture dès le 28 septembre du transit Nord-Sud du passage du 1er-Août pour une période de 3 mois au maximum. Le passage du 1er-Août est utilisé par environ 15'000 véhicules par jour. Les 2/3 des véhicules l'utilisent sur l'axe Sud-Nord (rue du Simplon-rue de Lausanne) et le dernier 1/3 sur l'axe Nord-Sud (rue de Lausanne-rue du Simplon). Ce sont donc quelque 5'000 véhicules qui sont concernés par cette restriction. La ligne 32, les feux bleus, le bus scolaire, les piétons et les vélos pourront toujours utiliser le passage dans les deux sens.

Deux week-ends "coup de poing" verront le passage intégralement fermé au trafic routier pendant 5 nuits entre 24h00 et 05h00 (les nuits des 5/6, 6/7 et 7/8 octobre 2015 et celles des 14/15 et 15/16 décembre 2015).

Une signalisation de déviation a été mise en place à une échelle élargie. Sur demande de la Municipalité, un tout-ménage et une information détaillée (totem CFF de la gare, communiqué de presse, etc.) a été et sera mise en place par les CFF, qui n'ont identifié que récemment la nécessité de cette fermeture partielle du passage du 1er-Août.

La planification des travaux de la gare est rendue particulièrement complexe par rapport aux travaux sur les voies sur lesquelles le trafic doit être interrompu. C'est la raison pour laquelle les délais d'intervention sont courts et que les travaux doivent souvent se dérouler de nuit.

Rénovation de la Ferme des Tilleuls – dépassement de crédit

En parallèle au dépôt à la prochaine séance du Conseil communal du préavis concernant la subvention à la future Fondation, la Municipalité a remis en toute transparence et conformément au Règlement sur la comptabilité des communes, un rapport détaillé à la commission des finances sur le dépassement annoncé du préavis N° 43-2013 – *Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments de la ferme des Tilleuls*. Elle commentera ce rapport lors de la séance de la COFIN du 6 octobre prochain. La complexité d'une rénovation d'une bâtisse historique ainsi que divers travaux imprévus provoqueront en effet un dépassement du crédit qui a été alloué par le Conseil communal.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- d'accepter la proposition du comité directeur du **refuge de Renens** de réorganiser les modalités de location du refuge dès 2016. Il s'agit notamment du projet de mise en ligne des disponibilités du refuge, de la mise à disposition d'un nouveau lave-vaisselle et de l'engagement d'un gardien pour gérer l'ensemble des relations avec les clients, leur accueil, un état des lieux d'entrée et de sortie et la gestion de l'entretien courant du refuge. Ces dépenses sont couvertes par un fonds de réserve;
- de modifier depuis le 1er janvier 2016 les horaires des **déchèteries mobiles du mercredi** en optant pour une tranche horaire de 9h00 à 14h00 toute l'année, c.à.d. en supprimant l'horaire différencié d'hiver. Mises en place en 2009, les déchèteries mobiles (60 dates différentes dans 7 quartiers de la ville) collectent annuellement 40 tonnes de bois, 30 tonnes d'encombrants, plus de 20 tonnes d'appareils électriques et 15 tonnes de ferraille;
- d'accepter la venue du **cirque Starlight** sur le parking du Censuy du 30 mai au 2 juin 2016, qui organise des représentations scolaires et publiques;
- d'accepter le principe de **financement** de la structure **BIO+** (association MOBILET') dès 2015 et les années suivantes avec un budget annuel minimum garanti équivalent à 30 participants, pouvant aller jusqu'à un financement maximum de 40 participants. Ce mode de subventionnement permet de couvrir les frais fixes et incompressibles de cette structure;
- d'approuver le rapport de gestion 2014/2015 et les comptes 2014/2015 du **CIGM** (Centre intercommunal de Glace de Malley);
- d'adjuger les travaux de pontage de fissures et de mise en œuvre d'un ECF (enrobé coulé à froid) sur le **chemin des Côtes**, dont la durée de vie est estimée à 7-8 ans, dans l'attente du projet de mise en séparatif à l'horizon 2022-2025;
- de fixer au 21 mai 2016 l'inauguration des nouveaux bâtiments du **collège du Censuy**, ainsi que le vernissage de l'intervention artistique Zig-Zag de Fabienne Radi et Vincent Kohler. Les noms des bâtiments ont été choisis suite à un concours d'idées: l'ancien bâtiment se nommera "Nénuphar", le nouveau bâtiment "Roseau" et la nouvelle salle de sport et UAPE "Libellule".

La Municipalité a pris acte :

- du **rapport médical dentaire scolaire** pour l'année scolaire 2014-2015, établi par la clinique dentaire scolaire de Renens qui a procédé au dépistage auprès de 2'247 enfants;
- vu l'augmentation significative du nombre de participant-e-s, de la mise en place de 2 dates supplémentaires de **permanence Info-Natu** pour le 2ème semestre 2015;
- du **projet intergénérationnel** pour l'année 2015, soit la projection le 30 septembre 2015 au CRA du film "le Promeneur d'oiseau", une histoire qui raconte le lien entre jeunes et aînés, suivi d'une discussion avec le public et d'un goûter;
- du budget 2016 de la Société coopérative de la **Piscine** de Renens comportant une subvention de CHF 1'020'000.- (comptes 2014: CHF 1'209'598.11, budget 2015: CHF 1'033'000.-) à la charge de la Ville de Renens;
- que la traditionnelle journée de **coupe des sapins** de Noël dans les bois de Bottens aura lieu le 26 novembre 2015. A cette occasion le Président du Conseil communal est invité à couper le sapin qui ornera la Salle de spectacles pour les fêtes de fin d'année.

La Municipalité informe :

- que suite à l'acceptation du Préavis N° 74-2015 – Demande de crédit-cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), la première adjudication a été faite pour des travaux à l'avenue de Préfaully. La Municipalité est satisfaite de pouvoir entreprendre des actions qui ont pour conséquence une diminution des émissions de bruit sur son territoire.

3. Résultats de l'Enquête Pro-Egalité à l'administration communale

Suite à l'interpellation d'un Conseiller communal, une enquête a été réalisée en automne 2014 sur le thème "Egalité entre les femmes et les hommes" auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale de Renens en utilisant l'outil Pro-Egalité proposé par l'IDHEAP et la Conférence romande des délégués à l'Egalité. 76 personnes ont répondu à ce questionnaire, soit un taux de réponse de 30%.

Voici un extrait du rapport

Ce qui existe déjà :

1. La politique salariale ne connaît pas de différenciation entre femmes et hommes. L'échelle des traitements est la même pour tous, la nomenclature des fonctions également. Cela n'exclut pas la "force des habitudes" pouvant limiter l'accès à des fonctions supérieures ou aux promotions pour les femmes (moins de candidatures).
2. Dans le domaine du recrutement, les postes sont systématiquement ouverts aux femmes et aux hommes, cela figurant dans les annonces. Les libellés sont rédigés de telle façon à montrer cette ouverture.
3. Phénomène nouveau, dans certains postes, des femmes ont pu être engagées, par exemple des agentes d'exploitation ou une apprentie horticultrice. Quelques hommes occupent également des postes d'éducateurs de l'enfance dans les lieux d'accueil de la petite

enfance. Lorsque la Police faisait encore partie des effectifs de Renens, les premières femmes policiers avaient été engagées déjà en 2009.
4. Un congé paternité de 20 jours ouvrable a été instauré et figure dans le Statut du personnel depuis 2008. La commune de Renens a été de ce fait à l'avant-garde y compris au niveau d'autres collectivités publiques, de par l'exemplarité de ce congé paternité qui est fort apprécié par les bénéficiaires (3 en 2013, 4 en 2012 et en 2011).
5. Certaines fonctions dans les domaines de la petite enfance et des bibliothèques, traditionnellement féminines et dont le niveau de formation et de reconnaissance salariale n'étaient pas adéquats, ont été reclassées, offrant de meilleures conditions salariales.
6. Dans la mesure du possible, selon l'organisation interne, il est tenu compte d'aménagements horaires pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale. La politique du temps partiel est particulièrement ouverte, dans la mesure du réalisable, de même que la possibilité de prendre des congés non payés, et ce tant pour les femmes que pour les hommes. Dans certains secteurs, comme les lieux d'accueil de la petite enfance, il n'y a pratiquement que des temps partiels, dont d'ailleurs quelques hommes aussi. Au sein de l'Administration communale, 40% des personnes seulement ont une activité à plein temps. La possibilité pour les employé(e) communaux d'avoir une place de crèche (aussi en fonction de la liste d'attente) est également un facteur favorisant l'égalité hommes-femmes.

D'autres mesures sont également déjà existantes en matière d'égalité et afin de mieux concilier la vie personnelle avec la vie professionnelle. Nous citerons en particulier le télétravail réalisé encore à petite échelle. La mise sur pied d'une formation au management pour les cadres intermédiaires en cours de réalisation est également propice à développer la notion d'égalité. Certes, ces mesures sont encore insuffisantes, et elles devront s'inscrire dans un plan d'action et réglementaire à moyen et long terme.

Actions pour le futur

Les questions de l'égalité font partie intégrante d'une modernisation de l'Administration communale en cours. Un plan d'égalité devra s'inscrire dans une révision du Statut du personnel, qui ne manquera pas d'avoir lieu au cours des prochaines années.
De manière non exhaustive, les axes suivants devraient être renforcés et être mieux définis dans un contexte réglementaire, tel que le Statut du personnel, par exemple.
• Sensibilisation aux questions d'égalité du personnel et de la hiérarchie par la diffusion, notamment, de ces résultats.
• Renforcement des règles non sexistes dans tous les secteurs de l'Administration.
• Encouragement des mesures d'aménagement du temps de travail, en permettant, lorsque cela est possible, l'horaire annualisé, l'épargne-temps, le job sharing.
• Accès au télétravail pour des tâches le permettant, en acceptant de réaliser certains travaux depuis le domicile.
• Promotion des carrières féminines de cadres en veillant à promouvoir les femmes dans les postes à responsabilité.

D'autres initiatives pourront être développées au cours du temps. En l'état actuel, c'est bien un état d'esprit, une culture d'entreprise qui doit intégrer la notion d'égalité au sein de l'Administration communale : égalité de traitement, égalité des chances, égalité des connaissances et des compétences.

Un exemplaire détaillé du rapport est disponible, sur demande, auprès du Secrétariat municipal.

LA MUNICIPALITÉ